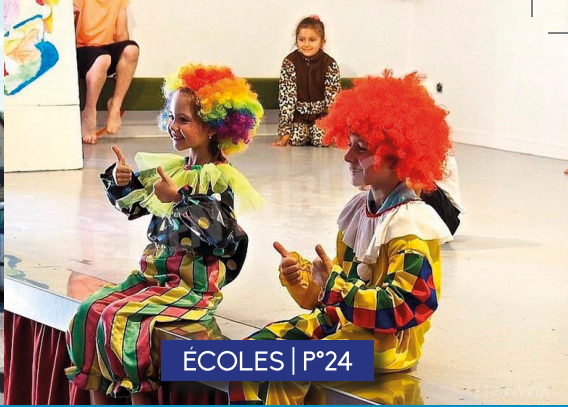




TÉLÉTHON | P°9



EMBELLISSEMENT | P°11



ÉCOLES | P°24

# BULLETIN

## D'INFORMATION MUNICIPALE

Thorey en Plaine

• Avril 2019

• N°10

• [www.thoreyenplaine.fr](http://www.thoreyenplaine.fr)



VOIR P°6



### INAUGURATION DE LA STÈLE COMMÉMORATIVE

La stèle commémorative de Thorey en Plaine ancre définitivement l'hommage que nous devons rendre aux 6 aviateurs canadiens et anglais dont le bombardier s'est écrasé dans la forêt de Thorey en Plaine, en juillet 1944.





« De sinople à la bande ondée d'argent, accompagnée d'un arbre d'or en chef et d'un bouquet de trois épis de blé tigés et feuillés du même ployés en bande; au chef bandé d'or et d'azur et à la bordure de gueules ».

## ETAT CIVIL 2018

### ◆ MARIAGES

PERRICAUDET Romain  
MARTI Charlotte Amélie  
(17 mars)



LEGROS Nicolas  
FALLET Jennifer, Brigitte, Lysiane  
(9 juin)

PALLADE Bernard, Octave, Julien  
BAZOT Catherine, Denise, Dominique  
(17 juin)

### ◆ NAISSANCES

BIGARNET Ilann, Claude, Yannick (03 janvier),  
BRUNO Nathanael (21 mars),  
DESCROIX Alana, Thérèse, Laurianne (31 octobre),  
ECHEVARRIA VIANA Nino, Louis (31 janvier),  
GANDRÉ SUSZEK Jules, Marcel, Nicolas (01 novembre),  
GUILLEMARD Emma, Alice, Jeanne (29 octobre),  
MONTET Jules, Alain, Yannick (30 mai),  
PARRA ROJAS Joannis, David, Juan (10 janvier),  
RENAUD Justine (15 juin),  
VITU Kélyan, Thierry, Dominique (14 novembre).



### ◆ DÉCÈS

BLUM Roger, Henri, Marcel (26 juillet).





**04** MOT DU MAIRE

**05** VOS ÉLUS



**06** VIVONS ENSEMBLE

- P°06 Vie communale et citoyenne
- P°16 Bien vivre à Thorey en Plaine
- P°19 Bibliothèque
- P°20 École de musique
- P°20 Conseil Municipal des Jeunes
- P°21 Centre social intercommunal
- P°22 SMICTOM



**23** VOS ENFANTS

- P°23 École maternelle
- P°24 École élémentaire
- P°25 Accueil de loisirs
- P°26 Relais de la petite enfance
- P°26 Multiaccueil petite enfance



**27** NOS ASSOCIATIONS

- P°27 Amné'zik
- P°27 Association Parents d'Élèves
- P°28 Loisirs Animation
- P°29 La Ruchette

**30** FORÊT DOMANIALE D'IZEURE

**31** CIVISME





# LE MOT DU MAIRE

Gilles Brachotte

*« Vous le constatez, la vie municipale et collective a été bien riche en 2018 [...] nous sommes toujours en actions et 2019 sera encore empreinte de notre énergie » Gilles Brachotte.*

Chère Concitoyenne et Cher Concitoyen,

Voici déjà 5 ans que j'ai l'honneur d'être Maire de notre collectivité et ce bulletin d'informations municipales sera le dernier de cette mandature qui prendra fin en mars 2020. Il reflète toutes les actions menées durant l'année 2018. Je vous ai adressé en janvier 2019, une prospective des multiples actions que nous menons et vous pouvez constater, depuis quelques semaines, notre village en « chantiers » (parking des écoles, terrain mutisports, jeu interactif, travaux de la mairie et d'Orvitis, écoquartier, etc.).

Cette dynamique collective nous l'entretenons depuis 2014 et comme vous allez le constater, 2018 n'a pas failli à ce mouvement. Cette énergie nous la devons à chacun-e d'entre nous, Conseil Municipal, personnel communal, équipes pédagogiques, associations, bénévoles et acteurs économiques qui font de notre village, une commune où il fait bon vivre, porteur d'unité et d'ardeur dans les défis qui nous assaillent chaque instant, tournée vers la solidarité, la cohésion et l'intérêt général.

Notre leitmotiv vous commencez à le connaître : faire de Thorey un village dynamique, vivant, hospitalier, respectueux de son passé, de son cadre de vie et de l'environnement, tout en assurant les adaptations et les transformations nécessaires à l'évolution sociétale et en garantissant une gestion financière saine et maîtrisée. 2018 n'a pas fait dévier nos objectifs et c'est ainsi que :

◆ Nous avons terminé les travaux de la première tranche de la réfection de la RD 968 et de la place de l'Orme Sully. Quelques ajustements pourront prendre forme au long cours sans changer l'esprit de cette place qui incarne respect de l'environnement, régulation des espaces, transformation des pratiques via l'installation par le SICECO d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;

◆ Nous avons ouvert en avril 2018 une deuxième tranche de l'écoquartier. En moins de 8 mois, 80 % des lots ont déjà été vendus ou sous promesse. En un an et demi de commercialisation, ce sont 21 lots qui ont trouvé preneur et qui limitent le desserrement de la population, maintiennent les services à la population ainsi que la vie économique et assurent le développement de notre village avec maîtrise ;

◆ Nous avons mis aux normes d'accessibilité handicap tous les bâtiments communaux (école, MAC, bibliothèque, salle polyvalente et locaux commerciaux comme le local de coiffure) ;

◆ Le chemin rural menant au parc intergénérationnel et au verger conservatoire a été refait. Avec le SICECO, nous avons procédé à l'électrification et l'enfouissement des lignes de la zone qui est destinée à évoluer ;

◆ Depuis septembre, vous pouvez enfin constater les travaux de la Mairie et des bâtiments Orvitis. La Mairie sera terminée pour juillet et les bâtiments Orvitis pour la fin de l'année ;

◆ Avec l'intercommunalité, nous avons adapté nos fonctionnements pour répondre au désir des parents d'un changement des rythmes scolaires et d'un retour à la semaine de 4 jours. Je crois que cela se passe au mieux et je tiens à remercier les équipes communales et intercommunales pour le travail réalisé afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles nos enfants ;

◆ En septembre, il y a eu une magnifique inauguration d'une stèle commémorative, qui ancre définitivement l'hommage que nous devons aux aviateurs anglais et canadiens et plus largement à tous les combattants qui nous permettent de vivre librement aujourd'hui. Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de s'y rendre, des panneaux indiquent exactement l'endroit de cette stèle à partir du bout de la rue du bois ;

◆ Un ensemble d'actions « citoyennes » sous impulsion communale se sont déroulées grâce à des citoyens qui s'investissent bénévolement et avec passion. J'aimerais les en remercier. Je pense en particulier :

- aux "voisins vigilants" en relation avec la gendarmerie dont l'enjeu est de signaler tout événement anormal dans notre village ;

- aux citoyens de la commission "fleurissement" qui nous offrent un village plus fleuri ;

- aux "amis des abeilles" qui font vivre le rucher et maintiennent la biodiversité ;

- aux citoyens qui participent à la taille du verger conservatoire et qui contribuent eux aussi au respect des espèces et de la nature ;

- aux citoyens qui animent la commission "action sociale" et qui préparent chaque année la semaine bleue, le traditionnel repas des aînés et qui distribuent les colis à nos aînés empêchés ;



- aux citoyens qui s'investissent quotidiennement pour assurer "l'aide aux devoirs" à certains des enfants de nos écoles ;

- et enfin je ne veux pas oublier le Conseil Municipal des Jeunes qui a magistralement organisé avec nos associations et les musiciens de notre village, la soirée du Téléthon, où plus de 200 personnes étaient présentes au repas. Un vrai succès qui montre là aussi combien la solidarité est une valeur ancrée chez chacun de nous et nous pouvons en être fiers.

Enfin, pour conclure cette rétrospective 2018 et en restant dans le registre de la vie sociale, plusieurs cérémonies, manifestations et actions ont eu lieu. Elles sont des moments de rencontres et de solidarité qui renforcent les liens sociaux qui sont précieux.

Nous avons reconduit des manifestations et des rencontres comme la cérémonie des bébés, le bal du 13 juillet, la chasse aux œufs, l'après-midi jeux intergénérationnels, la lecture de contes pour Halloween, une séance de prévention routière, l'atelier cuisine sous l'égide de la Communauté de Communes et un concert gratuit dans le cadre du dispositif "Arts et Scènes en Côte-d'Or" proposé par le Conseil Départemental que je remercie infiniment. Il nous aide et nous accompagne très régulièrement dans nos démarches et nos demandes de subventions.

Vous le constatez, la vie municipale et collective a été bien riche en 2018, alors que ce devait être une année de transition. Finalement, nous sommes toujours en action et 2019 sera encore empreinte de notre énergie. Vous pouvez compter sur notre détermination pour faire rayonner notre village et garantir le vivre-ensemble. Vous pouvez également compter sur mon investissement inébranlable pour notre village et ma volonté sans faille à tenir nos objectifs et nos valeurs.

Pour conclure, je voudrais terminer en remerciant particulièrement tout le Conseil Municipal qui œuvre à mes côtés, depuis maintenant 5 ans, sans discontinuité et avec toujours l'entrain et le sens de la responsabilité. La force de notre action est la force de son équipe et de son engagement pour la collectivité.

Les projets de 2018 et au-delà montrent combien nous sommes déterminés à remplir notre mission en confiance et en transparence avec vous et tous les acteurs de notre village.

Bien fidèlement.

*Gilles Brachotte*

## LES ÉLUS

### 9 COMMISSIONS ONT ÉTÉ CRÉÉES

Par défaut, le Maire est membre de droit dans toutes les commissions et les adjoints sont dans les commissions qui relèvent, a minima, de leur délégation. Les conseillers municipaux se sont inscrits dans les différentes commissions déterminées lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014 :

◆ **Commission Sécurité :**

Marie-Josèphe JACQUIER, Sébastien BONIN, Jacques MORÉ, Jean-Jacques VIGOT, Gilles ROBERT, Paul BERTHIOT,

◆ **Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Embellissement :**

Sébastien BONIN, Jean-Jacques VIGOT, Sophie GODRIE, Sylvain PELLETIER, Gilles ROBERT, Emmanuelle RIONDET, Jacques MORÉ, Paul BERTHIOT, Francine COTTIN,

◆ **Commission Fêtes et Cérémonies :**

Philippe CATTEAU, Karine CHEDAL, Sophie GODRIE, Jean-Jacques VIGOT, Gilles ROBERT, Francine COTTIN, Nelly CHEVASSON, Marie-Madeleine PLATHEY,

◆ **Commission Affaires scolaires, Jeunesse et CMJ :**

Nelly CHEVASSON, Marie-Madeleine PLATHEY, Marie-Josèphe JACQUIER, Francine COTTIN, Sébastien BONIN, Emmanuelle RIONDET, Sophie GODRIE,

◆ **Commission Vie associative, Citoyenne et Culturelle :**

Nelly CHEVASSON, Marie-Josèphe JACQUIER, Karine CHEDAL, Francine COTTIN, Philippe CATTEAU,

◆ **Commission Information et Communication :**

Philippe CATTEAU, Marie-Josèphe JACQUIER, Marie-Madeleine PLATHEY,

◆ **Commission Finances et Développement Économique :**

Sébastien BONIN, Sylvain PELLETIER, Paul BERTHIOT,

◆ **Commission Cimetière :**

Philippe CATTEAU, Gilles ROBERT (vice-président), Paul BERTHIOT, Jean-Jacques VIGOT,

◆ **Commission Appel d'offres :**

Paul BERTHIOT, Karine CHEDAL, Jacques MORÉ, Jean-Jacques VIGOT.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

(15 conseillers municipaux élus pour 6 ans - élections le 23 mars 2014). Il se compose comme suit :

◆ Le Maire, Gilles BRACHOTTE,

◆ Premier Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité, au cadre de vie, à l'environnement et au personnel : Jean-Jacques VIGOT,

◆ Deuxième Adjoint délégué aux finances, aux affaires juridiques et au développement économique : Sébastien BONIN,

◆ Troisième Adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne tout au long de la vie : Karine CHEDAL,

◆ Des conseillers municipaux : Paul BERTHIOT, Philippe CATTEAU, Nelly CHEVASSON, Francine COTTIN, Sophie GODRIE, Marie-Josèphe JACQUIER, Jacques MORÉ, Sylvain PELLETIER, Marie-Madeleine PLATHEY, Emmanuelle RIONDET, Gilles ROBERT.

### NOMINATION ET DÉSIGNATION AUX ORGANISMES ET SYNDICATS :

◆ Le Bassin de la Vouge : Sylvain PELLETIER (titulaire), Paul BERTHIOT (titulaire), Jacques MORÉ et Philippe CATTEAU (suppléants),

◆ Le Siceco : Jacques MORÉ (titulaire), Paul BERTHIOT (suppléant),

◆ Sinotiv'eau : Sylvain PELLETIER

◆ Le CNAS : Karine CHEDAL

◆ Le GIP e-bourgogne : Gilles BRACHOTTE

### DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES :

Mme Francine COTTIN et M. Gilles BRACHOTTE



## INAUGURATION STÈLE COMMÉMORATIVE

Le samedi 27 septembre 2014, nous étions réunis dans le cimetière de Thorey en Plaine à Bretenières pour rendre hommage aux 6 aviateurs canadiens et anglais dont le bombardier s'est écrasé dans la forêt de Thorey en Plaine, en juillet 1944.

4 ans après, sous l'impulsion de notre correspondant défense, Jacques MORÉ et de l'ensemble du Conseil Municipal, Le Maire a eu l'extrême honneur d'inaugurer une stèle commémorative qui ancre définitivement l'hommage que nous devons à ces aviateurs et plus largement à tous les combattants qui nous permettent de vivre librement aujourd'hui.

Nous devons à chaque occasion exprimer notre reconnaissance aux familles des aviateurs canadiens et anglais tombés au combat dans la nuit du 25 au 26 juillet 1944.

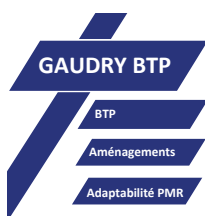


### Extrait du discours du Maire

« Merci à tous pour votre attention et votre présence si nombreuse en ce jour ensoleillé qui comme un signe porte une lueur d'espoir en l'humanité.

J'avais promis aux familles, que Thorey en Plaine ne manquerait jamais une occasion pour dire et rappeler cet événement et témoigner de sa reconnaissance à des hommes qui ont donné leur vie pour que la nôtre soit aujourd'hui la meilleure.

C'est maintenant chose faite à la fois par la plaque installée sur le monument aux morts de notre village mais également par cette stèle érigée à l'endroit même de l'accident dont on perçoit encore les stigmates et qui incarne le poids de l'histoire de notre village. »



Ce lieu est un lieu de mémoire et de souvenir essentiel mais aussi de reconnaissance à des femmes et des hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Cette stèle est l'affaire de tous les Thorésiens car l'histoire de notre village est marquée par cet événement et constitue notre identité. Il doit transcender et unir les générations car chacun d'entre nous a une responsabilité particulière à jouer dans notre société.

Chaque génération a sa tâche et ses devoirs surtout dans cette indéniable nécessité de transmission de notre histoire.

La Mairie souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont permis la réalisation de cette stèle. La liste est longue et ils sauront se reconnaître. Sachez que sans vous, rien n'aurait été possible et que votre engagement est le signe de la responsabilité citoyenne.



## Cérémonie des naissances

26 MAI 2018

Depuis la création du verger conservatoire, la municipalité honore chaque année les « bébés de l'année » en dédiant un arbre ancien à tous les nouveaux-nés. Ce moment symbolique et rituel est toujours un instant d'échanges et de plaisirs partagés entre les parents, les enfants et la municipalité.

Cette année, 10 bébés du village, nés en 2017, ont été conviés au parc intergénérationnel le 26 mai 2018 afin de se voir remettre un cadeau offert par la commune.



À cette occasion, leurs parents ont accroché un médaillon personnalisé sur un arbre ancien du village. Chacun-e pourra revenir ultérieurement se rappeler ce moment de souvenirs et observer l'évolution de la nature. C'est par ces moments que se créent des sentiments d'appartenance à une communauté et à un territoire.



## HALLOWEEN

& les contes

Dans le cadre d'Halloween, sous l'impulsion de Karine CHEDAL et Sophie GODRIE, une manifestation a été organisée le 3 novembre 2018 matin pour les enfants de notre village. Celle-ci s'est déroulée en deux temps :

1) la lecture, à la bibliothèque, de l'histoire du livre "P'tit Jean et la sorcière" de Évelyne PASSEGAND-REBERG. À cette occasion, l'étage a été entièrement décoré aux signes d'Halloween.

2) un jeu de piste à travers le village avec des morceaux de puzzle à trouver et des phrases codées à déchiffrer pour trouver le lieu où était caché un trésor : une marmite remplie de bonbons. La matinée s'est terminée autour d'une collation pour la plus grande joie de la quinzaine d'enfants présents et de leurs parents.



## Pâques : la chasse aux oeufs

Le 7 avril 2018, 50 enfants du village ont participé à la chasse aux oeufs dans la cour des écoles. Un chocolat de Pâques a été offert à chacun. S'en sont suivis des jeux pour toute la famille, animés par les membres du Conseil Municipal.

Comme beaucoup de manifestations en direction des enfants, celle-ci rencontre un succès qui ne se dément pas. Le nombre de places est restreint et nous sommes

malheureusement obligés de refuser des enfants pour des questions d'encadrement, de responsabilité et d'organisation. Nous vous prions de nous en excuser.

## À THOREY EN PLAINE depuis 3 ans



# Le Tacos

## FAST-FOOD

Le samedi soir, Place de l'Orme Sully

[www.zetacos.fr](http://www.zetacos.fr)

06 73 63 91 47

 zetacos21



# TÉLÉTHON

ENSEMBLE, UNIS ET INVESTIS

1090 €  
récoltés

Samedi 8 décembre 2018, les membres du CMJ avec les associations de notre village (Amné'zik, Écluse 67, Loisirs Animation et LAPE) ont organisé le Téléthon à la salle polyvalente. De nombreuses animations ont été proposées dans l'après-midi. La journée s'est terminée par une soirée tartiflette avec un concert des groupes Amné'zik et Écluse 67.



Ce sont plus de 200 personnes qui se sont retrouvées dans un moment fort de solidarité et de convivialité. Bravo aux organisateurs, participants et au CMJ pour cette magnifique soirée.

Les fonds ont été reversés à l'AFM Téléthon.

*Merci à tous et  
rendez-vous l'année prochaine !*

## FÊTE NATIONALE

14 JUILLET

Comme chaque année, de nombreux habitants se sont rassemblés le 13 juillet pour célébrer la Fête Nationale.

Les participants ont partagé un moment de convivialité autour d'une paëlla tout en profitant de la musique du groupe thorésien Amné'zik.

Et pour clôturer cette soirée, un feu d'artifice a été tiré. Le groupe Écluse 67 animera le bal du 13 juillet 2019. Nous vous attendons nombreux à la fois au repas et à la soirée ouverte à tous.



## PRÉVENTION ROUTIÈRE



Le 11 juin 2018, l'association de Prévention Routière de Côte-d'Or a animé un atelier à destination d'une vingtaine de personnes pour prévenir les risques relatifs aux différents modes de déplacement.



**LA DAME  
D'AQUITAINE**

23 place Bossuet  
21000 Dijon  
03.80.30.45.65  
[www.ladamedequitaine.fr](http://www.ladamedequitaine.fr)





## Départ retraite

### Mme NICOLAS Élisabeth

C'est une « icône » du personnel communal qui a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> avril 2018.



Mme Élisabeth NICOLAS est arrivée en 1999 sur la commune de Thorey en Plaine pour un remplacement. Son engagement et sa conscience professionnelle ont conduit, Paul BERTHIOT alors Maire, à lui proposer un CDD de mai 2001 à octobre 2005 puis une titularisation en novembre 2005. Pendant presque 20 ans, Mme NICOLAS a rendu service en réalisant exclusivement ces dernières années l'entretien de l'école élémentaire. Ce travail a toujours été réalisé avec dynamisme entouré d'un brin d'impulsivité qui faisait de Mme NICOLAS une personne connue et respectée par toute la population et surtout par tous les élèves.

Le Maire a souhaité lui rendre hommage et la remercier pour toutes les années passées dans la collectivité et pour tout l'entrain mis à garder chaque jour les écoles dans un bel état de propreté.

## Les vœux DU MAIRE

Comme chaque année, avec l'ensemble du Conseil Municipal et en présence d'élus des communes voisines, le Maire a présenté ses vœux à la population, le vendredi 11 janvier 2019 à la salle polyvalente.



Dans une salle comble, cela a été l'occasion de rappeler les événements qui se sont déroulés en 2018 et les perspectives de la collectivité pour 2019 et au-delà.

Cette soirée a été, une nouvelle fois, un instant de partage et de dialogue avec tous.



## ACTIONS CITOYENNES IMPULSION COMMUNALE

Un ensemble d'actions « citoyennes » sous impulsion communale se sont déroulées grâce à des citoyens qui s'investissent bénévolement et avec passion et la collectivité souhaite les en remercier. Il s'agit des personnes qui s'investissent dans le dispositif « voisins vigilants » en relation avec la gendarmerie et dont l'objet est de signaler tout événement anormal dans le village. C'est aussi les « amis des abeilles » qui font vivre la biodiversité et dont le miel sera mis en vente prochainement afin d'assurer le fonctionnement du rucher. C'est également, sous l'impulsion de Jean VIVANT, tous les citoyens qui participent à la taille du verger conservatoire et qui eux aussi contribuent au respect des espèces et de la nature. Et enfin, les citoyens qui s'investissent quotidiennement pour assurer de l'aide aux devoirs à des enfants de nos écoles





## LISTES ÉLECTORALES RÉFORMES 2019

### CE QUI CHANGE POUR LES ÉLECTEURS :



Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi précédant le scrutin (auparavant la date limite de dépôt des inscriptions était le 31 décembre). L'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes 2019 était possible jusqu'au 31 mars 2019.



### MODIFICATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :



Les électeurs de moins de 26 ans peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune où résident leurs parents.



Peuvent s'inscrire sur la liste électorale d'une commune les gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune.



Les électeurs peuvent s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant.



Les français vivant à l'étranger ne peuvent plus être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Liste électorale, bureau de vote ... comment vérifier votre situation ?  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34852/0>

## CLASSEMENT ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le 19 avril 2018 (précédente inspection 2009) un contrôle de nos archives municipales a été réalisé en conformité avec les dispositions de la réglementation par un représentant du Conseil Départemental. Les observations dressées à l'occasion de ce contrôle signalent quelques améliorations à apporter rapidement :

- ⇒ relier les actes d'état civil de 1973 à 2012,
- ⇒ relier et restaurer l'état civil de l'an I à 1872 (8 volumes) et des registres des délibérations du Conseil Municipal couvrant les périodes 1894/1923 et 1949/1977.

L'ensemble des archives a été reconnu satisfaisant malgré la saturation du local. Les futurs locaux permettront d'optimiser l'archivage et d'apporter la solution à toutes les observations émises lors de ce contrôle.

## BLISS COIFFURE

32 Route de Dijon, 21110 THOREY EN PLAINE

03.80.39.87.23.

### Horaires d'ouverture

**Mardi et Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30**

**Mercredi : de 9h00 à 16h00**

**Le vendredi : de 9h00 à 18h30**

**Le samedi : de 8h30 à 16h00**

## Concert gratuit

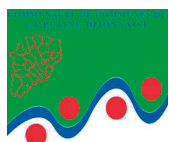
Un concert gratuit s'est déroulé le 3 février 2018 à Thorey. Deux artistes talentueux, Thierry CAENS et Daniel FERNANDEZ, ont proposé un concert de qualité à la salle polyvalente. Cette manifestation a pu avoir lieu grâce à la participation financière du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif "Arts & Scènes".



## ATELIER de cuisine

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, Mme Maryse LATOUR, bénévole du centre social intercommunal de la Plaine Dijonnaise propose un atelier cuisine les jeudis soir. Une douzaine de participants se réunissent un jeudi tous les deux mois à la salle polyvalente afin d'élaborer un repas qui est ensuite partagé entre tous, dans une ambiance très conviviale.

⇒ *N'hésitez pas à rejoindre le groupe et à venir partager un moment de convivialité*



## LE POINT RELAIS EMPLOIS

De la communauté de communes de la plaine dijonnaise

*Le Point Relais Emploi Intercommunal est un service gratuit à destination des demandeurs d'emplois salariés ou inactifs et employeurs du territoire, concernant les démarches liées à l'emploi, la formation, la retraite, etc.*

📍 12 rue de Franche-Comté - GENLIS

### SALARIÉS & DEMANDEURS D'EMPLOIS

- ⇒ Consultation d'offres d'emplois,
- ⇒ Aide à l'élaboration de CV et lettres de motivation,
- ⇒ Accès à des postes informatiques,
- ⇒ Assistance dans l'utilisation des nouvelles technologies, d'information et de communication,
- ⇒ Aide dans les démarches administratives,
- Information et orientation concernant l'accès aux droits, la formation, la mobilité,
- ⇒ Animation d'ateliers : réunions d'informations et jobs dating.

### ENTREPRISES

Le Point Relais propose un soutien dans le recrutement, une aide dans la rédaction de fiches de poste.



Tél : 03.80.47.29.95  
point-relais-emploi@plainedijonnaise.fr





## Repas DES AÎNÉS

**D**imanche 4 novembre, la commune a offert un repas à ses aînés, âgés d'au moins 70 ans.

Cet après-midi fut animé par Jean-Noël CARRERE, magicien qui a alterné tours de magie sur scène et tours de magie à table (close up).

Honorer nos « anciens », partager un moment de convivialité et d'échanges ou tout simplement se retrouver et prendre le temps de se voir, voici les objectifs du traditionnel repas des aînés que la commune, via la commission « Action-Sociale » organise chaque année. Le délicieux repas a été préparé par Agey Traiteur



## SEMAINE BLEUE

Comme chaque année depuis le début de la mandature, la commission action sociale propose lors de la "semaine bleue" une sortie culturelle. La "semaine bleue" est une manifestation nationale pour informer et sensibiliser les retraités et les personnes âgées à la vie économique, sociale et culturelle.

Cette année, une dizaine de personnes ont pu profiter d'un spectacle à l'auditorium de Dijon. Le samedi 20 octobre 2018, ils ont assisté à l'opéra "La Belle Hélène" d'OFFENBACH.



## ENTRETIEN ESPACES PUBLICS PAYSAGERS

La limitation du nombre d'employés communaux a conduit la commune à réfléchir à des solutions alternatives pour assurer l'entretien des espaces verts de notre village.

Afin de rendre ce travail plus régulier et répondre ainsi aux sollicitations des habitants, il a été décidé de sous-traiter l'ensemble des espaces verts de la commune en particulier les travaux de tonte, d'entretien du verger conservatoire (outre la taille qui est toujours réalisée par des citoyens) et l'entretien de tous les fossés.

C'est la société Duc & Préneuf qui a actuellement le marché. Seul l'espace des écoles restera sous l'égide de l'employé communal.



**PLOMBERIE - CHAUFFAGE  
SANITAIRE - CLIMATISATION**

**S.A.S. PEDRON**

**21110 THOREY-EN-PLAINE**

**Tél. 03 80 39 80 20 - Fax : 03 80 39 85 02**

**sa-pedron@wanadoo.fr**

## TRAVAUX RD 968

### Place de l'Orme Sully

Le Conseil Municipal a décidé en 2017 de procéder à la réhabilitation de la traversée de Thorey en Plaine (RD 968). En accord avec le Conseil Départemental, et après que celui-ci ait rénové la bande de roulement, une première tranche de travaux incluant la réfection de la place de l'Orme Sully a été mise en œuvre.



Les objectifs sont identiques pour les trois tranches prévues avec entre autre la création (où cela sera possible) d'une piste dédiée à la circulation « douce » (piétonne et vélo), la réalisation de trottoirs enherbés et sablés pour éviter l'imperméabilisation des sols et plus globalement la prise en compte d'un changement de pratiques.

À cet effet, une borne de recharge pour véhicules électriques, installée par le SICECO, est en service depuis le 20 novembre 2018. De plus, nous avons mis en service une borne forain pour permettre aux commerces ambulants de ne plus utiliser les groupes électrogènes bruyants.

⇒ 2019 verra la réalisation d'une deuxième tranche. La fin de cette réhabilitation sera réalisée lors de la fin des travaux de la zone Mairie.

## ÉCOQUARTIER Canal de Bourgogne

En avril 2017, nous avons ouvert à l'urbanisation une première tranche de 12 lots de l'écoquartier du canal de Bourgogne. Cette année 2018 a vu le développement d'une deuxième tranche de 14 lots dont 10 ont déjà trouvé preneur. C'est en tout 20 lots déjà vendus en moins de deux ans. Ceci est le signe de la dynamique et de l'attractivité de notre territoire et de l'esprit souhaité dans cette nouvelle urbanisation. Nous rappelons que cette urbanisation est absolument nécessaire pour limiter le desserrement de la population et au final la perte des services publics (en particulier les écoles) et économiques dont les commerces de proximité.

Fort de ce développement, la collectivité a décidé d'ouvrir en 2019 une troisième tranche de 9 lots correspondant à la moitié de la dernière tranche. Sur ces 9 lots, déjà 4 sont vendus ou sous promesse. Les travaux ont débuté à la mi-mars 2019 pour une durée de 2 mois environ.



- Chaudronnerie
- Tuyauterie
- Serrurerie
- Tôlerie
- Mécano - soudure
- Découpe jet d'eau

Mr Robert  
ZAC la Plucharde - 21110 Bretenière  
Tél. 03 80 79 13 64 / Fax. 03 80 79 13 65  
amr11@wanadoo.fr

⇒ Renseignements : contacter l'office Dijon Genlis, 03.80.47.99.32

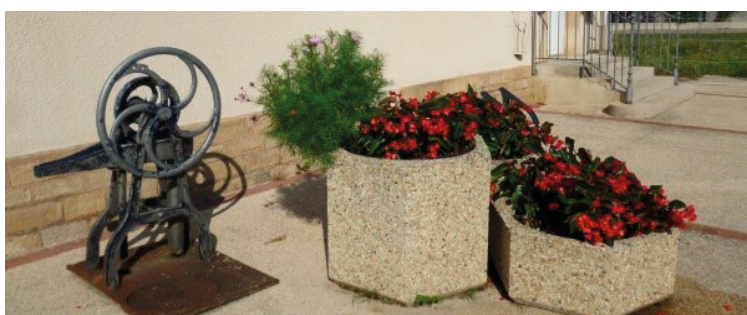


## Embellissement du village

Depuis le début de la mandature, la municipalité met en place un ensemble d'actions ayant pour but d'embellir notre village à différentes périodes de l'année. Cet embellissement a commencé par la mise en lumière de la mairie puis le développement et l'installation de décorations de Noël.



En 2018, il a été décidé de mieux fleurir le village. Pour cela, une commission "fleurissement", composée d'élus et d'habitants du village, a œuvré au fleurissement du village pendant la saison estivale, en collaboration avec des employés communaux. Nous poursuivrons cette année l'embellissement général.



## Zone du Parc Intergénérationnel

### ENFOUISSEMENT ET ÉLECTRIFICATION

Le parc intergénérationnel qui contient à la fois le verger conservatoire mais également le skate park et le stade de bi-cross est amené à se développer et à accueillir d'autres structures et éventuellement des manifestations. Dans ce cadre, la commune a décidé d'électrifier la zone. Pour cela, avec l'aide du SICECO, des travaux d'enfouissement d'une ligne électrique ont été réalisés et il existe maintenant la possibilité de branchements électriques lors de manifestations.



## DÉBUT DES TRAVAUX

### LA MAIRIE & LES BÂTIMENTS "ORVITIS"

Les travaux d'extension de la Mairie et des bâtiments ORVITIS ont débuté en novembre 2018 et s'achèveront normalement en juillet 2019 pour l'ensemble de l'opération « mairie » (extension, réhabilitation et logement). Les deux bâtiments sous maîtrise d'ouvrage « ORVITIS » et offrant à terme 16 logements locatifs, prendront fin courant décembre 2019 ou début d'année 2020.



Pour rappel, l'extension de la mairie a été rendue nécessaire par la loi exigeant la mise aux normes en accessibilité handicap des bâtiments publics.

Ces travaux intègrent également la création d'un logement de type 3 de 71 m<sup>2</sup> à l'étage de la Mairie qui sera loué à partir de septembre 2019 à un tarif conventionné avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les dossiers seront à déposer à la Mairie et comme pour la maison éclusière, l'examen de ceux-ci se fera par la commission « Action Sociale » composée de citoyens et d'élus. Cette commission est chargée de faire des propositions au Maire qui prend la décision définitive de l'attribution du logement.





**B.O.S.S.** MOBILIER, SIÈGES DE BUREAUX ET COLLECTIVITES



15 imp. de la Forêt Fleurie 21110 THOREY en PLAINE  
Tél: 03.80.39.83.60 Mob: 06.09.75.76.50 E.mail: boss.dj@wanadoo.fr

## RÉFECTION DU CHEMIN RURAL

Le chemin rural menant au parc intergénérationnel et à la stèle était dans un état impraticable depuis plusieurs années. Les travaux réguliers ne permettaient plus un entretien efficace.

La collectivité a donc décidé sa réfection sur toute la longueur du chemin rural c'est-à-dire du bout de la rue du bois jusqu'à la voie de chemin de fer.



## Travaux sécurité

### LA PASSERELLE

Une habitante avait signalé au Maire la dangerosité d'accès à la passerelle piétonne enjambant le canal. Cet accès est sous la responsabilité de Voies Navigables de France.

Après avoir échangé avec VNF, le Maire a obtenu une mise en sécurité complémentaire de l'accès à la passerelle par VNF. Nous remercions vivement VNF de la prise en compte de la demande.



## CATASTROPHE NATURELLE

>> Dossier déposé

La période estivale et automnale a été très sèche et plusieurs habitants ont subi des dégradations importantes sur leur maison. À cet effet, un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposé fin décembre à la préfecture. Celui-ci devrait être examiné durant l'année 2019. Nous vous demandons de bien vouloir faire preuve de patience car cela peut prendre beaucoup de temps et le résultat n'est absolument pas garanti.

## ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

La loi "handicap" de 2005 impose à toutes les collectivités de mettre aux normes d'accessibilité leurs bâtiments recevant du public (écoles, MAC, bibliothèque, salon de coiffure). Pour cela, la collectivité devait déposer en septembre 2015 au plus tard, un agenda d'accessibilité programmé, précisant les travaux effectués pour répondre à la loi.



Dans ce cadre, la commune a fait appel à un prestataire pour identifier tous les travaux et proposer un agenda réaliste. C'est ainsi que pour 2018, l'ensemble des bâtiments a été mis aux normes. Il reste l'accessibilité de la Mairie qui est actuellement en travaux.





■ COLLECTE  
VOUS POUVEZ DÉPOSER :

- ✓ En mairie : piles usagées & objets trouvés,
- ✓ À l'école : piles & cartouches d'encre usagées,
- ✓ À la bibliothèque : bouchons plastique & liège.

■ RECENSEMENT  
MILITAIRE

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser. Il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre au secrétariat de Mairie muni de :

- ◆ sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- ◆ son livret de famille à jour.

À la suite du recensement, la Mairie délivre une attestation de recensement qui est nécessaire pour se présenter aux examens (baccalauréat) et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. C'est pourquoi tout changement de situation doit être signalé aux autorités militaires. Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

**ATTENTION :** la Mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.



Permis de construire

Le permis de construire est exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante ont pour effet de :

- ◆ créer une surface de plancher (somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 m, calculée à partir du nu intérieur des murs) ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>,
- ◆ créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup> dans les zones urbaines couvertes par un Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m<sup>2</sup>,
- ◆ de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toutes formalités et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

La demande de permis de construire doit être effectuée au moyen du formulaire cerfa n°13406\*06 lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes, complétée de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis de construire.

Le dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la Mairie de la commune où est situé le terrain. Le délai d'instruction est généralement de 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes.



Déclaration préalable

La déclaration préalable est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Notamment pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- ◆ les travaux qui créent entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher (somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80m, calculée à partir du nu intérieur des murs) ou d'emprise au sol. Le seuil de 20m<sup>2</sup> est porté à 40m<sup>2</sup> si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m<sup>2</sup>,
- ◆ les travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- ◆ les travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

L'intéressé doit déclarer son projet au moyen du formulaire cerfa n°13703\*06, complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

Le dossier doit être envoyé en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la Mairie de la commune où se situe le terrain. Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à compter de la date du dépôt de la demande.

## LA MAIRIE

Lundi : 16h30-19h  
Mercredi : 14h-16h  
Vendredi : 10h-12h

Lundi : 9h-12h & 14h-19h  
Mardi à Vendredi : 9h-12h & 14h-16h

Pour obtenir un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint, adressez-vous au secrétariat ou utilisez la rubrique « nous écrire » sur le site internet de la Commune : [www.thoreyenplaine.fr](http://www.thoreyenplaine.fr)



Partenaire des territoires, Eurovia développe des solutions de mobilité pour améliorer la compétitivité économique et renforcer le lien social, par la conception, la construction et l'entretien des infrastructures de transport et des aménagements urbains.

**Eurovia Bourgogne Franche-Comté - Agence de Dijon**  
7, rue Colbert - BP 33 - 21601 Longvic cedex  
T/ 03 80 68 24 60 - [dijon@eurovia.com](mailto:dijon@eurovia.com)

[www.eurovia.fr](http://www.eurovia.fr)



## || Location de la salle polyvalente

Vous pouvez parrainer un habitant extérieur au village mais vous êtes toujours responsable de cette location. Le tarif sera le même que pour un habitant de Thorey en Plaine.

- ◆ Salle 1, salle 2 et cuisine : 395€
- ◆ Salle 1 et cuisine : 295€
- ◆ Salle 1 sans cuisine : 190€
- ◆ Lave-vaisselle (si cuisine) : 35€

## || Location de matériel

- ◆ 5 € : 1 table / 2 bancs
- ◆ 20 € : 5 table / 10 bancs
- ◆ 40 € : 10 table / 20 bancs (maximum)

Pour les repas de quartier (une seule fois par an et par quartier), il est possible d'emprunter gratuitement les barnums, les plateaux et tréteaux et les tables et bancs.

## BALAYAGE & entretien trottoirs

La société PERRBAL qui réalise le balayage des rues, passe une fois par trimestre dans toutes les rues du village. L'entretien des trottoirs est nécessaire du point de vue hygiène et sécurité. Il est à la charge des riverains. La commune entretient les trottoirs situés le long des propriétés communales.

Aucun élément ne doit rester en permanence sur les trottoirs, les déchets doivent être mis dans les poubelles et surtout pas dans les avaloirs, afin d'éviter de boucher les égouts. En hiver, le déblaiement de la neige est également de la responsabilité des riverains. Faire un passage piéton sur le trottoir en évitant d'entasser la neige sur la route.

Chaque propriétaire riverain du domaine communal, que ce soit le long d'une route ou d'un chemin rural est tenu d'élaguer ses plantations le long de ces voies. Il est responsable des dégâts qui surviendraient du fait d'un mauvais entretien.



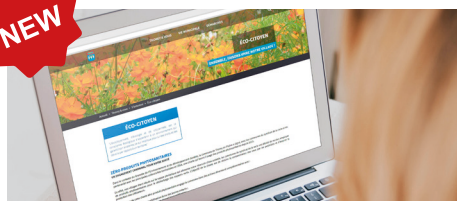
En effet, dans l'intérêt de la circulation et la conservation de la voirie communale, et pour des raisons de sécurité routière, mais aussi d'écoulement d'eau, les branches, racines apparentes et haies qui progressent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites des propriétés riveraines. Cette opération doit être réalisée au moins une fois par an, les meilleures saisons étant l'automne et le printemps.

## ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Tous les 4 mois environ, les techniciens de la société EIFFAGE interviennent pour le remplacement des lampes défectueuses et la maintenance de la centaine de foyers lumineux que compte la commune. Le coût d'une intervention supplémentaire est de 196 €. Il peut donc y avoir un petit délai d'exécution entre votre demande et la réalisation.



## SITE INTERNET



[www.thoreyenplaine.fr](http://www.thoreyenplaine.fr)

Le site Internet de la commune était vieillissant et présentait une alerte de sécurité qui pouvait empêcher l'accès au site. Depuis la fin d'année un nouveau site internet, réalisé par l'agence de communication Nuance Épicée, a vu le jour. Plus convivial, plus sécurisé, moins complexe et adaptable à toutes les tailles d'écran, il présente la nouvelle image de notre collectivité. Nous vous invitons à le consulter régulièrement pour toutes les informations ou événements à venir.

### LA PHARMACIE

#### HORAIRES

- ◆ Lundi au vend.: 9h-12h & 14h30-19h
- ◆ Samedi : 9h-12h

#### SANTÉ PUBLIQUE : RAPPEL

- ◆ Un défibrillateur est accessible sur la façade de la Mairie 24h/24.
- ◆ Une trousse de secours est disponible dans chaque bâtiment communal.

## Panneaux d'information

Dans le village, équitablement répartis dans les différentes zones, se trouvent des panneaux d'informations municipales. Ils permettent de vous renseigner sur la vie municipale, intercommunale, départementale et régionale, et aussi sur toutes les informations à caractère public essentielles à la vie quotidienne et citoyenne. Ces panneaux sont à l'usage exclusif de la commune. Deux types d'informations sont disponibles sur les panneaux municipaux :

- ◆ une information temporellement longue, arrêtés en vigueur,
- ◆ une information régulière à cycle court, affichage dans les panneaux de chaque quartier. Les associations et les écoles ont, elles aussi, un panneau situé sur l'entrée principale de la salle polyvalente. Celui des écoles est sur la façade de l'école élémentaire. Rappel : un panneau d'affichage libre est installé Place de l'Orme Sully.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### Changement de processus

Depuis le 22 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité ne se font plus dans notre commune.

Les mairies les plus proches, équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes, sont : Chenôve, Chevigny saint Sauveur, Dijon (en mairie centrale et mairie de quartier), Fontaine lès Dijon, Quetigny, Talant, Longvic.

Il vous est possible dès à présent, de faire une pré-demande en ligne pour une première demande ou un renouvellement sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

La mairie de Thorey en Plaine pourra toujours vous fournir le cerfa pour les personnes ne souhaitant pas faire la pré-demande sur internet.

### Nouvelle durée de validité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les cartes nationales d'identité (CNI) sont valables 15 ans pour les personnes majeures (au lieu de 10 ans).

ATTENTION : cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.



## SE DÉPLACER MOBIPLAINE



### RENSEIGNEMENTS :

[www.thoreyenplaine.fr](http://www.thoreyenplaine.fr) & n° vert 0800213233.

Le transport à la demande sur réservation Mobiplaine est un service de la communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise accessible à tous. Pour l'utiliser, il faut réserver votre voyage par téléphone.

Le service Mobiplaine est assuré par un véhicule spécifique mis en ligne par Transdev Pays d'Or. Ce véhicule s'adapte à la clientèle et peut accueillir des personnes à mobilité réduite.

# Bibliothèque

## HENRI VINCENOT

16 Rue du Bois - THOREY EN PLAINE

Horaires ouverture au public :

MERCREDI 13h à 17h  
VENDREDI 16h30 à 19h30

Accueil des classes :

JEUDI 13h30 à 15h30  
VENDREDI 13h30 à 15h

### QUELQUES NOUVEAUTÉS JEUNESSE

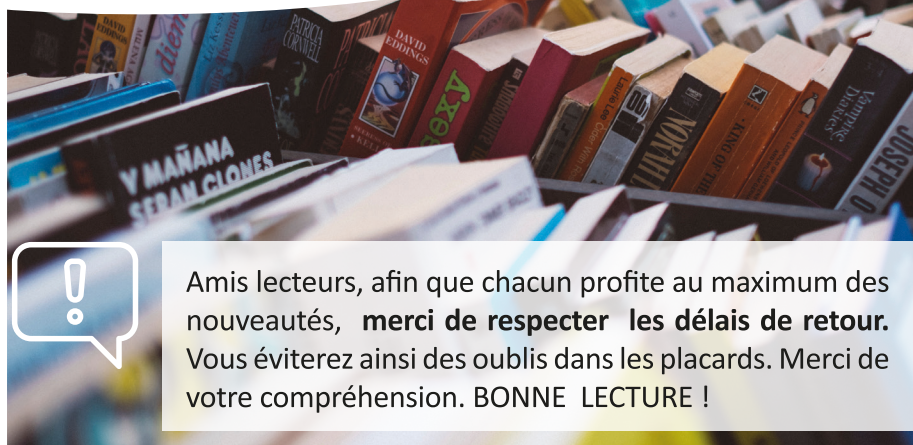
- ◆ *Seule à la récré* (Anna)
- ◆ *Les carnets de Cerise 5* (Joris Chamblain)
- ◆ *Comment ça marche ?* (Stéphane Frattini)
- ◆ *Lili-Bouille la grenouille* (Cécile Alix)
- ◆ *Mes petites peurs* (Jo Witek)
- ◆ *Petit-Loup : Mon amie Cannelle* (Nathalie Dieterlé)
- ◆ *A qui ressembles-tu ?* (Olivia Cosneau)
- ◆ *Les tuniques bleues 62 : Sallie* (Raoul Cauvin)

### QUELQUES NOUVEAUTÉS ADULTES OU ADOLESCENTS

- ◆ *Un bonheur qu'on ne souhaite à personne* (Samuel Le Bihan)
- ◆ *Couleur de l'incendie* (Pierre Lemaître)
- ◆ *La convergence des consciences* (Pierre Rabhi)
- ◆ *J'ai encore menti* (Gilles Legardinier)
- ◆ *Leurs enfants après eux* (Nicolas Mathieu)
- ◆ *Toutes blessent, la dernière tue* (Katherine Giebel)
- ◆ *Terre(s)* (Thomas Pesquet)

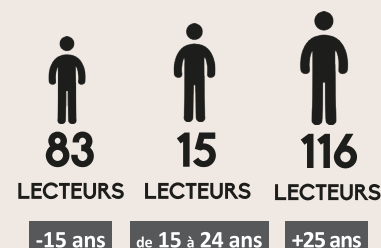
### PRÊTS :

- ◆ **LISEUSE** : prêt de max. 3 semaines. Prêt gratuit consenti à un emprunteur majeur.
- ◆ **LIVRES** : prêt de max. 7 livres pour max. 2 mois. Carte de bibliothèque gratuite (en cas de perte une 2<sup>ème</sup> carte sera facturée 5 €).



## Fonds

• **6 929** exemplaires  
+ **184** achetés en 2018  
+ **214** dons en 2018



**4 253**

prêts au cours de l'année

## Inscriptions gratuites

- ◆ Habiter le village,
- ◆ Venir aux horaires d'ouverture,
- ◆ Remplir le bulletin d'inscription.

## Médiathèque numérique DE CÔTE-D'OR

**12** inscrits

Tous les lecteurs de notre bibliothèque peuvent s'y inscrire gratuitement et bénéficier de films, d'articles de presse et de divers contenus numériques.

### POUR VOUS INSCRIRE :

Remplissez le formulaire sur le site : [mediatheque.cotedor.fr](http://mediatheque.cotedor.fr)



### Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme

10 Rond Point de la Nation . 21000 DIJON . Tél 03 80 73 40 50 . Fax 03 80 73 37 72 . Courriel : [bafu@bafu.fr](mailto:bafu@bafu.fr)

**Le professionnel de l'urbanisme et du foncier au service  
des propriétaires et des communes**

**Vous retrouverez nos compétences en urbanisme, aménagement, ingénierie  
voirie et réseaux ainsi que nos projets en cours sur notre site:**

[www.bafu.fr](http://www.bafu.fr)



## Ecole de musique

Les cours ont lieu à l'école maternelle et au 14 rue du bois pour le piano.

L'école de musique accueille enfants et adultes, de Thorey en Plaine et d'ailleurs pour la pratique de la musique. Les cours suivent le calendrier scolaire. Pour information, l'école compte cette année une quarantaine d'inscrits !

### Éveil musical

Pour les enfants de 3 à 6 ans, ce cours collectif est un lieu de création, d'écoute et d'expression par la musique. Chaque séance permet de développer le plaisir du chant, d'explorer les possibilités de la voix, de jouer avec le rythme et de découvrir des instruments. Les enfants sont invités à vivre la musique avec leur corps grâce à la danse. Par le jeu et l'imaginaire, ils se familiarisent avec les notions de timbre, d'intensité, de durée et de hauteur de son, ils découvrent les prémices de la formation musicale. ⇨ *Durée : 45 minutes, mercredi 16h45/17h30*

### Formation musicale

Ce cours collectif, en deux groupes de niveau, permet de découvrir ou renforcer les bases théoriques de la musique. Théorie et pratique se relient par des exercices corporels de rythme, de chant et d'écoute. ⇨ *Durée 1h, jeudi 17h/18h (débutants), 18h/19h (avancés)*

### La chorale



La chorale est un moment de détente et de bien-être autour du chant. La bonne humeur se mêle aux vocalises et à la préparation corporelle nécessaire pour explorer les potentiels de la voix. Inutile de se cacher derrière sa feuille, ici on chante avec tout notre corps! Le répertoire polyphonique est constitué de chants d'ici et d'ailleurs, à partir des goûts et des envies de chacun. ⇨ *Durée : 1h, jeudi 19h/20h.*

### Les cours d'instruments

Cours individuels de piano, synthétiseur ou guitare, à partir de 6 ans. Cours de formation musicale fortement conseillé jusqu'à 12 ans en complément. ⇨ *Durée 30min, jours & heures fixés avec le professeur.*

### Inscriptions

Pré-inscriptions fin juin à la mairie, inscriptions au plus tard début septembre. Il est néanmoins possible de s'inscrire en cours d'année scolaire. Pour s'inscrire, s'adresser à [ecoledemusique@thoreyenplaine.fr](mailto:ecoledemusique@thoreyenplaine.fr) et à [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr). Tél. : 03.80.79.12.79



**Audition de fin d'année :**  
Vend. 28/06 - 19h - Salle polyvalente

## CONSEIL MUNICIPAL des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une instance municipale composée d'élèves du CM2 au lycée. Volontaires et motivés, ils participent à la vie locale en donnant leurs avis, en montant des projets et en agissant dans l'intérêt du village.

Sous la direction de M. Sébastien Bonin, adjoint, l'objectif essentiel est d'analyser la place des jeunes dans notre village et leurs pôles d'intérêt qui permettront de placer « l'adolescent » au centre de notre vie collective et citoyenne mais également d'influer sur les équipements/actions à développer par la municipalité.

Leurs projets sont travaillés en commission et sont ensuite soumis au Conseil Municipal « adulte » pour approbation et délibération si nécessaire.

### LE BUREAU 2018-2019

Le CMJ se compose de : Mathilde, Lou, Théa, Cléa, Camille, Maéline, Emmie, Clara, Milla, Esteban et Pauline.  
Le CMJ a élu Mathilde Rougelin comme Maire.



### TU VOUDRAIS REJOINDRE LE CMJ ?

Si tu es scolarisé entre le CM2 et le lycée, prends contact personnellement ou par l'intermédiaire du secrétariat de Mairie.

### Projets 2019 :

- ◆ Formation « sauver son animal de compagnie »,
- ◆ Chasse au trésor dans le village,
- ◆ Réflexion sur l'aménagement des alentours du city stade,
- ◆ Réflexion sur l'aménagement de jeux pour l'école,
- ◆ Collecte dont les bénéfices seront reversés aux restos du Cœur,
- ◆ 4<sup>e</sup> édition du téléthon,
- ◆ Sortie en vélo le long du Canal de Bourgogne,
- ◆ Chasse aux œufs.



Une équipe d'architectes à votre écoute pour la conception et la réalisation de vos projets.

Fier de plus de quinze ans d'expérience dans des domaines divers et variés, nous intervenons auprès de maîtres d'ouvrage publics et privés.

8 Rond Point de la Nation  
21 000 DIJON

03.80.74.16.31  
contact@art-et-fact.fr

MEDICAL

TERTIAIRE

COLLECTIF

INDIVIDUEL

RÉHABILITATION

## LE CENTRE SOCIAL *intercommunal*

Le Centre Social Intercommunal est ouvert à tous les publics et propose des animations et des temps de loisirs afin de favoriser les liens sociaux entre les habitants. La plupart des activités se déroulent au Centre Social, mais certaines sont décentralisées sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Selon leurs possibilités, les habitants sont acteurs des animations proposées. Alors, n'hésitez pas à venir vous renseigner, proposer vos idées, devenir bénévole, participer au comité d'usagers.

Le Centre Social Intercommunal propose divers services à caractère social dont les services d'une conseillère en économie sociale et familiale qui peut accompagner dans les démarches administratives, la recherche d'un logement, le financement d'un départ en vacances, etc.



**Centre Social Intercommunal**  
12 rue de Franche Comté - 21110 GENLIS

**Accueil du lundi au vendredi :**  
8h30 à 12h / 13h30 à 17h.

SARL  
**RPPI-PIER**

Des professionnels à votre service

Ravalement • Peinture  
Projection • Isolation

**03 80 39 28 45**

[www.rppi.fr](http://www.rppi.fr)

29 Avenue de la gare  
21170 Saint-Usage

## ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE



Le Pôle Familial et Social dispose d'une salle dédiée au multimédia où le Centre Social Intercommunal propose plusieurs services dans le cadre d'ateliers informatiques :

- ◆ Un accès à des services publics en ligne,
- ◆ Une initiation et un perfectionnement à l'informatique.



En complément des services déjà rendus au Point Relais ce projet va évoluer vers une labellisation en tant qu'Espace Public Numérique en vue de :

- ◆ Permettre l'accès au numérique à tous,
- ◆ Accompagner les démarches administratives - dématérialisées,
- ◆ Faire découvrir les nouvelles technologies numériques,
- ◆ Former les animateurs numériques.



## LUTTONS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Qui n'a jamais laissé flétrir une salade au fond du réfrigérateur ou jeté des restes oubliés ? **Le gaspillage alimentaire touche tout un chacun dans son quotidien.**

Agir contre le gaspillage alimentaire, cela commence avant l'étape des achats, par vérifier ce qu'il reste dans les placards. Cela concerne aussi la bonne conservation des aliments, la lecture des dates de péremption.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon l'ADEME, chaque Français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle : 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés...

### Le poids de nos déchets alimentaires

Nourriture jetée en moyenne chaque année par un Français.



Source : Ademe.

LP/INFORMAPHIE

### ASTUCES AU QUOTIDIEN



Faire une liste de courses



Vérifier les dates de péremption avant d'acheter ses aliments



Adapter les quantités achetées aux besoins du foyer.



Transporter les produits surgelés dans un sac isotherme



Indiquer la date d'ouverture des aliments sur les emballages.

#### LA GESTION DES RESTES :

- ◆ Congeler les surplus en portions individuelles, pour ne décongeler que les quantités nécessaires le moment venu,
- ◆ Conserver les restes de repas dans des boîtes hermétiques au réfrigérateur,
- ◆ Accommoder les restes à l'aide de recettes faciles que l'on trouve sur internet.

#### LA VALORISATION DES FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS :

- ◆ **Réaliser une soupe** ou un gratin avec des légumes (pommes de terre, carottes, oignon, ...)
- ◆ **Cuire les fruits** (pommes, poires, ...) pour en faire des compotes.

### RAPPEL

Pour rappel, lors de notre dernière opération de caractérisation réalisée en juin 2017 sur les ordures ménagères, nous avons mesuré que plus de 240 tonnes d'aliments encore emballés se trouvaient directement jetés dans nos bacs grenats sur notre territoire !



## Conséquences du gaspillage alimentaire

#### ENVIRONNEMENTALES

Toutes les étapes du cycle de vie des aliments consomment de l'eau et engendrent 20 % du total des émissions de gaz à effet de serre d'un Français. A titre indicatif, gaspiller un steak de boeuf équivaut à rouler en voiture pendant 4,89 km.

#### ÉCONOMIQUES

La nourriture a un prix. La gaspiller, c'est aussi gaspiller de l'argent : la quantité moyenne de nourriture jetée chaque année par une famille française représente un coût de 400€.

#### SOCIALES

Plus d'un milliard d'êtres humains souffrent de la faim dans le monde.

Vos enfants

## RYTHMES SCOLAIRES

Les parents des élèves fréquentant l'école du village ont été interrogés quant à leurs souhaits en termes de rythmes scolaires par le biais d'un questionnaire. La majorité des parents qui ont répondu ont été favorables à un changement des rythmes pratiqués.

C'est pourquoi la commune a décidé de revenir, à compter de la rentrée de septembre 2018, à 4 jours hebdomadaires d'enseignement. Les écoliers du village n'ont donc plus de classe le mercredi matin.

# ÉCOLE MATERNELLE

43 Elèves



22

2 tout-petits  
11 petits  
8 moyens



21

7 moyens  
14 grands

HORAIRES SCOLAIRES :  
9h-12h & 13h30-16h30

Mme TBATOU  
(matin)

Mme LEUPARD-FISSEAU  
(après-midi)

Mme MARIE-YAGAPPA,  
une ATSEM, seconde les  
enseignantes dans leur travail.

Mme GUGGER

21 Décembre 2018

LE PÈRE NOËL

Il a rendu visite aux enfants le matin.



15 Janvier 2018

LE CHANTEUR RÉMI À ROUVRES-EN-PLAINE



18 Janvier 2019

LES ROIS ET LES REINES



A l'automne : *Promenons-nous dans les bois*



## AUTRES ACTIVITÉS

15 Mars 2019

Pour carnaval, les enfants se déguisent !

18 Mars 2019

L'association SAGE et les citoyens du village sont venus parler des abeilles aux enfants.

*Sortie de fin d'année*

Les enfants iront visiter la ferme pédagogique de Lavilleneuve-sur-Vingeanne pour une animation portant sur la vache et les céréales.

LES CHARPENTIERS  
DE BOURGOGNE



LES CHARPENTIERS DE BOURGOGNE

LES COUVREURS DE BOURGOGNE

LES COUVREURS  
DE BOURGOGNE



CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS

RESTAURATION CHARPENTE ET COUVERTURE - PATRIMOINE ANCIEN

COUVERTURE - ZINGUERIE - ETANCHEITE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

4, rue Lavoisier - 21600 LONGVIC - Tél : 03 80 68 46 90

E-mail : [st@charpentiersbourgogne.com](mailto:st@charpentiersbourgogne.com) -

[www.charpentiersbourgogne.com](http://www.charpentiersbourgogne.com)



Constructeur de maison ossature bois

E-mail : [mob@charpentiersbourgogne.fr](mailto:mob@charpentiersbourgogne.fr) - [www.mo2b.com](http://www.mo2b.com)



## *Développer les différents langages* > L'EXPRESSION PAR LES ARTS

Depuis 3 ans, les professeurs de l'école maternelle et élémentaire mettent en place des projets et des actions pour développer l'expression des élèves. Après une année tournée sur l'expression Théâtrale, les élèves ont été initiés, l'an passé aux **arts du cirque**. 10 h de découverte des différentes disciplines circassiennes avec un professionnel. Une activité financée par la coopérative scolaire et l'APE.



19

CP/CE1



20

CE1/CE2



23

CM1/CM2

Mme Chamois



Un travail de 6 mois dont l'aboutissement fut le spectacle « **Les élèves font leur cirque** » présenté aux familles lors de la Kermesse. Une représentation des élèves des deux écoles mêlant acrobaties, jonglages, équilibristes et art clownesque.



Cette année, c'est dans les arts plastiques que les élèves travailleront leur expression pour cette 3<sup>e</sup> année du projet. Une année de création d'œuvres en volume que vous pourrez très prochainement découvrir dans différents lieux du village.

## *Apprendre à vivre ensemble* > LA PRATIQUE DU SPORT

Comme l'an passé les élèves participent à des rencontres sportives dans le cadre de l'USEP. Les élèves de CP, CE1 et CE2 ont fait une rencontre de Handball en janvier. Ils ont fait une rencontre de Gym en mars et feront une course d'orientation au parc de la Colombière au mois de mai. ▶



Les élèves de CM ont découvert le Tchoukball. Ils ont participé à une rencontre « balle ovale » au mois de janvier. Ils prendront le départ du Triathlon de l'USEP le 2 juillet. Des rencontres sportives inter-écoles, regroupant les élèves de PS au CM2, sont aussi organisées. Le 9 avril les élèves se lanceront pour le Cross de l'école, et une demi-journée athlétisme se déroulera début juillet.



# RELAIS PETITE ENFANCE SUD

*Les Relais Petite Enfance (RPE) sont des lieux d'information, d'écoute et de soutien tant pour les Assistant(e)s Maternel(le)s que pour les Parents Employeurs*



## MISSIONS :

- conseiller les parents en recherche d'un mode de garde, et leur fournir la liste des professionnels agréés de leur secteur ;
- informer parents et Assistant(e)s Maternel(le)s sur leurs droits et obligations et les accompagner dans leurs démarches administratives (impôts, formation, ...) ;
- proposer des temps d'échanges, d'informations et de formation ;
- organiser des animations collectives en direction des adultes et des enfants (ateliers ludiques, matinées d'éveil, bougeothèque, animations autour du livre, ludomobiles, séances de réveil corporel, sorties, ...).

⇒ Planning complet sur [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr) onglet «petite enfance»

Mail : [rpesud@plainedijonnaise.fr](mailto:rpesud@plainedijonnaise.fr)

**RPE SUD**

Tél. : 03.80.72.63.29

8 Rue du Bois | 21110 THOREY EN PLAINE

**RPE NORD**

Tél. : 03.80.47.29.90

12, rue de Franche-Comté - 21110 GENLIS



## Multiaccueil PETITE ENFANCE

**Afin de mieux répondre aux besoins d'accueil de jeunes enfants des familles du territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise va ouvrir une nouvelle structure petite enfance en complément du Multiaccueil Nord à GENLIS ouvert en 2017. Ce nouveau Multiaccueil Sud ouvrira sur la commune de THOREY EN PLAINE, à compter de l'automne 2019.**

La gestion de ces deux structures est confiée au gestionnaire « Crèches People & Baby », avec les mêmes services proposés dans chaque Multiaccueil :

- 20 places sous contrat ou en occasionnel,
- Accueil du lundi au vendredi de 07 h 15 à 19 h 00 (nouveaux horaires à compter du 20 août 2019),
- Locaux et équipements sécurisés et adaptés aux jeunes enfants,
- Salles d'activité et dortoirs séparés,
- Projet pédagogique porté par une équipe de professionnels qualifiés (Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaires de Puériculture et Aides Maternelles),
- Tarifs selon les barèmes de la CAF (de 0.19 à 2.92 € / heure),
- La priorité est donnée aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.



LES DEMANDES D'ACCUEIL  
sont à transmettre à :

Communauté de Communes  
de la Plaine dijonnaise  
Impasse Arago – BP 53 – 21110 GENLIS  
[accueil@plainedijonnaise.fr](mailto:accueil@plainedijonnaise.fr)



■ Multiaccueil Nord

12 rue de Franche-Comté - GENLIS

■ Multiaccueil Sud

26 route de Dijon - THOREY EN PLAINE



## Nos associations



### ASSOCIATION AMNÉ'ZIK

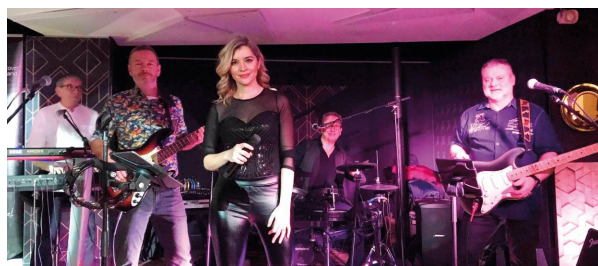
Amné'zik après un concert de folie partagé avec Écluse 67 en faveur du Téléthon 2018 devant plus de 220 Thoresiennes et Thoresiens, les Amné'zik ont poursuivi leur route avec plus de 30 concerts sur 2018. Amné'zik fêtera ses 10 ans ce printemps 2019, alors pour ne pas manquer cet événement et leurs prochaines dates de concerts, suivez-les sur facebook.



Amne'zik Dijon



www.amnezik21.fr



## PEDRON COUVERTURE

Couverture • Zinguerie • Etanchéité • Bardage • Isolation

Thierry PEDRON

Tél. : 03 80 39 80 20 | Fax : 03 80 39 85 02  
21110 THOREY-EN-PLAINE  
email : pedron.couverture@orange.fr

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'APE existe depuis bientôt 14 ans. Son but est de récolter des fonds en organisant diverses manifestations. Les bénéfices sont ensuite reversés aux écoles maternelle et élémentaire à chaque début d'année scolaire afin de financer les sorties, les spectacles, animations ou encore matériel qui font la joie et l'épanouissement de nos enfants. Pour exemple, la classe de CM1-CM2 s'est rendue en classe de neige à Valloire l'an passé, nous collaborerons financièrement au projet classe verte des CP-CE1 qui se rendront à la ferme d'Aulot au mois de mai. Nous avons également participé au cycle piscine pour les CE1-CE2.

Chaque année, nous organisons une vente de sapins, une vente d'objets en collaboration avec les enseignants (cette année des boîtes à bazar), deux ventes de chocolats qui sont un franc succès et pour la première fois, nous devrions nous essayer à la vente de vins ! Un brûlé de sapin avec spectacle et goûter offerts aux enfants (en partenariat avec Loisirs Animation) a eu lieu le 13 janvier.

**Vend. 15/03** : A l'occasion du carnaval, un défilé a eu lieu et un goûter a été offert aux enfants,

**Dim. 05/05** : Le marché aux fleurs ouvrira la belle saison, pour embellir vos terrasses et nourrir vos potagers,

**Sam. 30/06** : Kermesse, spectacle proposé par les enfants et leurs professeurs, jeux et repas dansant.

### Merci aux bénévoles

Sans les parents bénévoles, toute cette aventure ne serait pas possible. Qu'ils soient membres de l'association ou qu'ils donnent un peu de leur temps libre lors des manifestations, nous avons besoin d'eux et nous les remercions sincèrement. C'est grâce à leur dévouement que les différentes manifestations sont un succès et que nous pouvons offrir autant de choses à nos enfants.



« Si vous voulez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus ! Si ce n'est pas et vous n'avez pas le temps à notre rencontre, c'est avec grand plaisir que nous vous accompagnerons ! »

LE BUREAU : Eric PARRA (Président), Stéphanie MARCHAND (Vice-présidente), Elodie PARIS (Secrétaire), Thierry BELLEIL (Trésorier)



📍 14 rue du bois, THOREY EN PLAINE.  
<http://loisirs-animation.eklablog.fr>

L'association Loisirs Animation est toujours présente, forte de 101 membres répartis dans les différentes sections, avec de multiples activités proposées, que ce soit de la gym, du fitness, de la créativité avec l'atelier Petites Mains, de la marche, des jeux de société, des sorties culturelles et cela afin d'animer et se faire rencontrer les habitants de notre village sous l'impulsion de son président Jacky SOTTAS. Loisirs Animation c'est aussi des manifestations tout au long de l'année !

MEMBRES

SOTTAS Jacky (Président).....03.80.39.87.95  
OSTENC Christine (Trésorière)....03.80.39.78.28  
CATTEAU Philippe (Secrétaire)...03.80.39.77.32  
AUDIFFRED Anne-Marie .....03.80.39.78.91  
CAZIER Robert .....03.80.45.36.24  
GASCUEL Philippe .....03.80.39.73.56  
GUETTIER Jeanine .....03.80.39.74.36  
JACQUIER Jean-Claude .....03.80.39.88.31  
MAREY Gilles .....03.80.39.85.69  
MONIN-BAROILLE Pascale .....03.80.72.39.23  
PLATHEY Michel & Marie Madeleine ..06.70.44.25.15  
SCHUSTER Éric .....06.74.08.49.74

## Agenda des activités 2018/2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
<p><b>19h - 20h</b> <b>GYMNASTIQUE</b></p> <p>Animateur : Aurélie SABETAI.</p> 	<p><b>13h30 - 16h30</b> <b>PETITES MAINS</b></p> <p>Une dizaine de passionnées de travaux manuels motivées se réunissent et prennent des cours de couture, confectionnent des cartes en relief etc.</p> <p>Responsable : Jacqueline SOTTAS (voir numéro ci-dessus)</p>	<p><b>20h - 22h</b> <b>THÉÂTRE CABARET</b></p> <p>Responsable : Evelyne DUBOIS.</p> 	<p><b>10h30 - 11h</b> <b>GYMNASTIQUE DOUCE</b></p> <p>Animateur : Christina BRANDT Responsable pour l'ensemble des cours : Jeannine GUETTIER (voir numéro ci-dessus)</p> <p><b>13h30 - 18h30</b> <b>TEMPS LIBRE</b></p> <p>Randonnées, jeux, sorties culturelles, visites et jeux de société (cartes, tarot, scrabble, toc ...) sont proposés chaque semaine.</p> <p>Responsable : Philippe CATTEAU (voir numéro ci-dessus)</p>
<p>→ <b>Carte d'adhésion à Loisirs Animation :</b> ← 8€/an (GRATUITE pour les mineurs)</p>			

**DATES À NE PAS MANQUER**

**DIM.** 18<sup>e</sup> vide grenier  
**MAI** brocante

**SAM.** Fête de la musique  
**JUIN**

Assemblée générale de l'association

**R.E.P. TAXI**

CHANTERAULT Didier

**06 08 62 39 66**

1 Véhicule conventionné CPAM & 1 Véhicule 9 places

Siren 398 452 102—RM 21— TVA FR 01 398 452 102

Commune ROUVRE-EN-PLAINE






## Nos associations



ASSOCIATION  
**LA RUCHETTE**



Au profit de l'association nous organisons, durant l'année, 2 bourses puériculture : **dimanche 5 mai & dimanche 17 novembre**

 14 rue du bois, THOREY EN PLAINE.

**D**eux fois par semaine les enfants de 0-3 ans peuvent venir s'amuser à la Ruchette accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial (assistante maternelle, grands-parents, etc.)

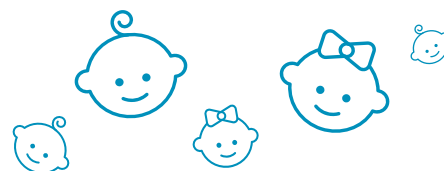
Les enfants y trouvent un espace de jeu sécurisé où ils apprennent petit à petit à rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes. Ils s'ouvrent à la vie, mais aussi à la séparation future : l'école.

Diverses activités sont proposées : peinture, pâte à modeler, gommettes, perles... mais aussi tout simplement le jeu avec les autres et le partage. Nous fêtons chaque anniversaire, le Père Noël vient nous rendre visite pour la plus grande joie des enfants.

Pour carnaval les petits se déguisent parfois pour la première fois et dégustent quelques beignets et une chasse aux œufs est organisée au moment de Pâques. L'important c'est avant tout que l'enfant s'amuse, se divertisse dans la bonne humeur et s'ouvre au monde extérieur.



06.67.74.73.78  
[www.laruchette.free.fr](http://www.laruchette.free.fr)  
Assistants maternelles, parents :  
n'hésitez pas à nous rejoindre  
les mardis et jeudis de 9h à 12h





**Bureau Vallée**  
Le discount est dans notre nature

**PAPETERIE**

**CARTOUCHES**

**MOBILIER**

**HIGH-TECH**

**PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS**

**2 MAGASINS A DIJON**

<b>DIJON SUD</b> AVENUE ROLAND CARRAZ 21300 CHENOVE - 03.80.58.18.72	<b>DIJON NORD</b> 10 AVENUE DE DALLAS 21000 DIJON - 03.80.30.75.11
--	--



**Illiwap** est une application universelle qui permet de recevoir sur Smartphones, des informations sur la commune par exemple : travaux, cérémonies, alertes météo ou bien encore infos diverses.

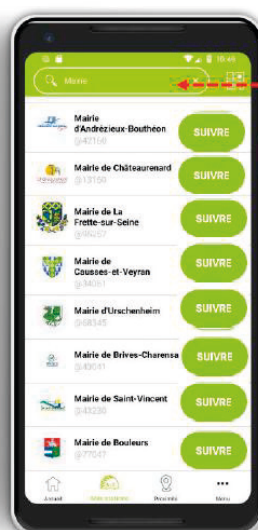
L'application est entièrement gratuite, sans inscription et sans aucune publicité. Elle est disponible sous IOS et ANDROID.

Je vous invite donc à la télécharger pour pouvoir vous tenir informer de tous les événements sur le village en 1 seul clic !

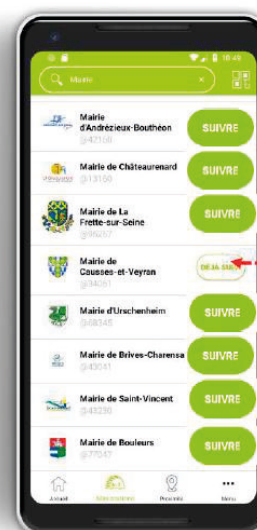
Lancer l'application  
en cliquant sur le bouton illiwap



Dans la barre de recherche,  
mettre le nom de la commune



Sélectionner la commune  
en appuyant sur SUIVRE







## FORÊT DOMANIALE D'IZEURE & SES USAGES

La forêt domaniale d'Izeure est un massif forestier de 1370 hectares, s'étendant de Bessey-lès-Citeaux à Thorey en Plaine et Longecourt en Plaine. C'est une forêt publique ayant différentes fonctions : fonction de production de bois (bois d'œuvre et bois d'industrie), fonction écologique, fonction de protection des eaux et fonction sociale. Toutes les routes forestières de ce massif sont fermées à la circulation de véhicules motorisés.

Cependant, ces dernières années, divers incidents incitent à rappeler le cadre légal des multiples usages de la forêt :

### Article R. 633-6 du code pénal : abandon de déchets

*(repris sous l'article R. 541-76 du code de l'environnement)*

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe (68€) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser à pied, en lieu public ou privé, des ordures et déchets de nature diverse.

### Article R. 635-8 du code pénal : abandon de déchets par véhicule

*(repris sous l'article R. 541-77 du code de l'environnement)*

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé soit une épave de véhicule, soit des ordures et déchets de nature diverse lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule. Cette contravention donne lieu à un procès-verbal qui est instruit par le procureur de la République.

### Article L. 163-7 du code forestier : exploitation forestière en forêt d'autrui

La coupe ou l'enlèvement d'arbres ayant au moins 20 centimètres de circonférence est un délit puni conformément aux dispositions des articles 311-3, 311-4, 311-13, 311-14 et 311-16 du code pénal.

### Article R. 163-2 du code forestier : défense des forêts contre l'incendie en tous bois et forêts

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe (135€) le fait de porter ou d'allumer du feu en contravention avec les dispositions de l'article L. 131-1.

### Article R. 163-6 du code forestier : infractions commises en forêt d'autrui en tous bois et forêts

Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe (135€) tout conducteur, ou à défaut tout détenteur, de véhicule à moteur trouvés dans les bois et forêts, sur des routes et chemins interdits à la circulation de ces véhicules.

Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe tout conducteur, ou à défaut tout détenteur, de véhicules à moteur trouvés dans les bois et forêts, hors des routes et chemins.

Le contrevenant à l'infraction mentionnée au deuxième paragraphe encourt également les peines complémentaires suivantes la suspension du permis de conduire, pour une durée de trois ans au plus, le cas échéant limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

**Avenir bureautique**  
Expert en traitement du document  
papier & numérique

**systèmes d'impression**  
ZAC de la rente du Bassin  
3 Rue A. Bergès  
21800 Sennecey-lès-Dijon

**Sécurité informatique**  
**WOOXO**  
IT security for business continuity

**Archivage électronique**  
**ZEENDOC**

**Presses numériques**

03.80.48.60.00  
www.avenirbureautique.fr



## LE SAVOIR VIVRE

D'une manière générale, il est important pour la vie sociale de notre village de respecter les règles classiques de savoir-vivre, notamment :

- ◆ Éviter les bruits de moteurs excessifs et répétitifs en période diurne et nocturne ;
- ◆ Prendre toutes les mesures pour éviter les aboiements des chiens conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 ;
- ◆ Aucun animal ne doit divaguer sur la voie publique, il doit être tenu en laisse. Ceux potentiellement dangereux doivent être muselés ;
- ◆ Prendre les dispositions pour ramasser les déjections des animaux lors de leurs promenades quotidiennes ;
- ◆ Prendre les dispositions pour éviter les odeurs excessives et/ou anormales qui peuvent importuner le voisinage ;
- ◆ Respecter les stationnements des véhicules en utilisant d'abord les places dédiées dans chaque propriété et en se garant correctement et strictement sur les parkings extérieurs prévus à cet effet ;
- ◆ S'assurer que toutes les activités de loisirs s'effectuent dans le respect des règles de sécurité.

## PROTECTION DES CAMBRIOLAGES DANS LES RÉSIDENCES : Bonnes pratiques en cas d'absence

- ◆ Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux ;
- ◆ Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absents longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile ;
- ◆ En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux ;
- ◆ Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé ;
- ◆ En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité ;
- ◆ Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler ;
- ◆ Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale ;
- ◆ Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre ;
- ◆ Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

EN CAS D'URGENCE,  
COMPOSEZ LE :



Et ne modifiez rien  
dans votre habitation  
avant l'arrivée des  
forces de l'ordre.

## BRICOLER ET JARDINER CHEZ SOI

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que des tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses etc.) ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :  
8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Le samedi :  
9h à 12h et 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :  
10h à 12h seulement

Arrêté Municipal du 22 novembre 1995 & Arrêté Préfectoral du 16 juin 1999



# NUMÉROS UTILES

AVRIL 2019 - BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE n°10



Mairie..... 03.80.79.12.79  
Bibliothèque..... 03.80.39.84.77  
Ecole de Thorey en Plaine..... 03.80.79.19.80

Périscolaire ..... 06.14.02.23.53  
Relais Petite Enfance..... 03.80.72.63.29  
SMICTOM (collecte des déchets)..... 03.80.37.84.85  
Intercommunalité Genlis..... 03.80.37.70.12  
Maison de l'emploi..... 03.80.37.11.05

Trésor Public Genlis..... 03.80.37.70.53  
Préfecture Côte-d'Or..... 03.80.44.64.00  
Conseil Régional..... 03.80.44.33.00  
Conseil Départemental..... 03.80.63.66.00

SAUR (eau et assainissement)..... 03.70.48.80.00

HABELLIS (logement social)..... 03.80.68.28.00  
ORVITIS (logement social)..... 0810.021.000  
ERDF Dépannage..... 09.726.750.21  
France TELECOM Dépannage..... 0800.10.14.21  
GDF Dépannage..... 0810.433.021  
GRDF Urgence Gaz..... 0800.473.333

SAMU / Urgence..... 15  
Pompiers..... 18  
Police secours..... 17  
Gendarmerie Genlis..... 03.80.47.98.40  
Connaître la pharmacie de garde..... 3237  
Drogue, alcool, tabac Info Service..... 113  
Allo Enfance Maltraitée..... 119  
SIDA Info Service (appel gratuit)..... 0800.36.66.36  
Croix Rouge Ecoute..... 0800.85.88.58  
Centre Anti Poisons..... 03.80.29.37.97  
Alcooliques anonymes (24h/24)..... 03.80.30.27.00  
Accueil d'urgence Femmes/Familles..... 03.80.71.56.91  
Accueil d'urgence Hommes/Femmes.... 03.80.71.16.39

## SITES INTERNET UTILES :

Commune de Thorey en Plaine  
[www.thoreyenplaine.fr](http://www.thoreyenplaine.fr)

École de Thorey en Plaine  
[ecoledethorey.free.fr](http://ecoledethorey.free.fr)

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
(intercommunalité)  
[www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Administration française et démarches en ligne  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté  
<https://www.bourgognefranchecomte.fr>

Conseil Départemental de Côte-d'Or  
[www.cg21.fr](http://www.cg21.fr)

## MERCI À TOUS LES ANNONCEURS :

AMR (p°13), Art & Fact (p°21), Avenir Bureautique (p°30), BAFU (p°19), Bliss Coiffure (p°10), BOSS (p°15), Bureau Vallée (p°29), Dame d'Aquitaine (p°8), Eurovia (p°17), GAUDRY BTP (p°6), La Caravella (p°11), Les Charpentiers de Bourgogne (p°23), PEDRON Couverture (p°27), REP taxi (p°28), ROYER (p°10), SARL RPPI-PIER (p°21), SAS PEDRON Plomberie (p°12), Ze Tacos (p°7).